

ASSOCIATION DE DEFENSE DES RIVERAINS DU BOULEVARD FAYOL
42700 FIRMINY

Monsieur Marc PETIT
Maire et Conseiller Général
Place du Breuil CS 10040

42702 FIRMINY Cedex

Firminy le 19 janvier 2015

Maison des Associations

Monsieur le Maire,

N'ayant pas eu de réponse de votre part à mon courrier du 27 décembre 2014, je me suis permise, lors du repas des « Anciens » offert et organisé par le CCAS le 10 janvier 2015, de vous questionner sur la Maison des Associations en vous demandant tout simplement C'EST OUI ou C'EST NON pour l'usage par notre Association, vous m'avez confirmé que c'était NON, que c'était le Conseil Municipal qui s'était prononcé, très pris par vos vœux nous n'avons pas pu aller plus loin dans la discussion ce que je comprends.

Ce même jour j'ai questionné Jean Claude REYMOND qui était étonné car il n'était pas au courant.... (sans commentaires inutiles...)

Monsieur le Maire notre Association va se charger de questionner tous les conseillers municipaux, nous espérons qu'ils auront la politesse de nous répondre.

Je confirme, j'affirme et je réaffirme que Monsieur Sylvain RICHARD m'avait bien informée par téléphone qu'il nous était accordé l'accession à la Maison des Associations, qu'il attendait votre lettre pour nous contacter, ce qui fut fait. Je vous ai développé les arguments à ce sujet, et il est inadmissible pour moi que ma parole soit mise en doute il n'est pas dans ma nature d'affabuler.

Monsieur Pascal DANCERT, dans sa lettre du 12 décembre précise « *dans un premier temps l'accès aux services de la Maison des Associations et de la Citoyenneté sera réservé en priorité aux associations sportives et culturelles n'ayant pas de siège* ». Croyez bien Monsieur le Maire que nous allons nous en assurer, vu le nombre de boîtes aux lettres, nous ne pouvons penser que tant d'associations n'ont pas déjà de locaux propres. Il aurait été plus correct d'attendre avant de nous signifier un refus car nous pensions que toutes les demandes avaient été étudiées et que vous étiez à même de savoir à qui serait attribué « l'usage » de cette « Maison ». Par ailleurs Monsieur DANCERT, dans son courrier, ne semble pas connaître « mon » existence...

Ce revirement de votre part ne peut être reçu que par un acte de rétorsion à notre égard.

Paul BERTRAND et moi-même venons de recevoir une nouvelle invitation pour l'inauguration du 24 janvier 2015. Nous apporterons la même réponse que dans la lettre du 27 décembre 2014. On ne doit pas être au courant dans vos Services que l'usage nous en est refusé.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

COLARD Marie

BERTRAND Paul



Co-Présidente



Co-Président